



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060132

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 2/04/2025 9H36 C:004400 I:25136

V/Email reçu le Mercredi 02/04/2025 à 9H36

SELON DEVIS N° 5030161

SDC 'Les Allées Boréales'
C/O REGIE PAUTET
Résidence les Ormes
86TER, AVENUE JEAN JAURES
69800 ST PRIEST

IMMEUBLE : LES ALLEES BOREALES
19, RUE ARISTIDE BRIAND
ALLEE VERT PRE/ CLEMENTEL
69800 ST PRIEST

Vaulx en Velin, le 02 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N19A BRIAND -
CONTACTER M.NKIYAVANGA POUR LES ACCES AUX COMMUNS -PORT.*06 44842858*
GARAGE N712 DE MR MARZOGUI -PORT.*06 68353675* (GERE PAR 'EST METROPOLE
HABITAT')
GARAGE N707 DE MR NEDJARI LABRI -PORT.*06 98192449* (GERE PAR LA REGIE
'EST METROPOLE HABITAT' - JOINDRE MME LARANS (GEA) -PORT.06 22786124 OU
MME LAVIGNE (GEA) -PORT.06 25374391)

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5030161 du 31/03/2025 d un montant de
1304,24 EUROS HT

Donneur d'ordre : Mme J. PAYET

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie

AFFICHAGE COUPURE D'EAU
COUPURE D'EAU
REFECTION D'UNE PORTION DE TRAINASSE SUITE ACCES AU GARAGE N712
REMISE EN EAU ET CONTROLE DE L'ETANCHEITE
NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER

L'EMBELLISSEMENT ET PEINTURE NE SONT PAS COMPRIS DANS LE PRESENT DEVIS

NOTRE AFFICHAGE DU 10/04/2025

NOTRE INTERVENTION LE 15/04/2025

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 16/04/25 à 14H03 M. O. PAUTET



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060132

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	1304,24	1304,24
TOTAL H.T.			1304,24
T.V.A. a 10,00%			130,42
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>1434,66</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.